



Ville de La Garenne-Colombes

Pôle Services à la Population
Etat civil et Affaires scolaires

ECAS/JG/MAM/2016.1

Affaire suivie par : Marie-Agnès MARQUIS

[REDACTED]
[REDACTED]
92250 LA GARENNE-COLOMBES

La Garenne-Colombes, le 21 décembre 2015

Objet : Prestations municipales

Madame,

Je tenais à vous informer que sur prescription du Trésor Public, le compte-famille est amené à disparaître pour faire place à la facturation à compter du 2 janvier 2016.

La première facture sera émise en février en fonction des pointages enregistrés au mois de janvier. Le principe de badgeage le matin reste inchangé.

Les comptes-familles vont être clôturés au 31 décembre 2015, les soldes débiteurs passeront en recouvrement au Trésor Public, les soldes créditeurs basculeront en déduction de la ou des prochaines factures.

Si vous avez adhéré à la facture/compte en ligne, vous pourrez accéder à votre facture sur l'espace famille accessible sur le site internet de la Ville (www.lagarennecolombes.fr) sinon elle vous sera adressée à votre domicile.

Le règlement sera à effectuer par un paiement en ligne sur l'espace famille, par chèque postal ou bancaire libellé à l'ordre du Trésor Public ou par carte bancaire ou en espèces en se déplaçant au service État civil-Affaires scolaires. Désormais, les activités périscolaires hormis la restauration scolaire pourront être réglées par chaque CESU.

Si le règlement n'est pas effectué avant la date limite de paiement (le 28 de chaque mois), la facture sera à régler auprès de la Trésorerie municipale, 7 passage Jacques Prévert à Colombes.

Je vous prie de croire, Madame, à l'assurance de ma considération distinguée.

Par délégation du Maire,
l'Adjoint au Maire,

Anne FOMMARTY

République Française – Hauts-de-Seine

Affaires scolaires – 68, boulevard de la République – 92250 La Garenne-Colombes
Tél. : 01 72 42 40 70 – Fax : 01 72 42 40 79 – www.lagarennecolombes.fr – Courriel : affaires.scolaires@lagarennecolombes.fr

L I B E R T É – É G A L I T É – F R A T E R N I T É